

INCIDENT survenu à l'avion immatriculé F-GIZL

Événement :	dépassement de la VNE en voltige.
Cause identifiée :	crispation de l'élève sur les commandes.
Conséquences et dommages :	fissurations du pare-brise.
Aéronef :	avion Mudry Cap 10 B.
Date et heure :	mardi 8 août 2000 à 12 h 30.
Exploitant :	Club.
Lieu :	AD Ajaccio (2 A).
Nature du vol :	instruction voltige.
Personnes à bord :	pilote et instructeur.
Titres et expérience :	instructeur, 65 ans, TT de 1962, ITT de 1972, titulaire des autorisations voltige 21000 heures de vol, dont 700 sur type et 18 les trois mois précédents. pilote, 35 ans, TT de juillet 2000, 96 heures de vol, dont 1 h 45 sur type.
Conditions météorologiques :	vent 250° / 12 kt, CAVOK.

Circonstances

Le Cap 10 évolue à 4 000 pieds au-dessus de l'aérodrome. Il s'agit du troisième vol de voltige de l'élève. Après avoir effectué plusieurs positionnements avec une assiette de 45 degrés montant et descendant sur le ventre, l'instructeur propose à l'élève d'effectuer les mêmes exercices sur le dos. Alors que l'appareil est installé en descente sur le dos avec une assiette de 45 degrés, l'instructeur demande à l'élève de revenir en vol dos horizontal. Ce dernier tire sur le manche au lieu de le pousser. L'instructeur reprend alors les commandes qui lui semblent très dures. Il l'annonce à l'élève qui crie qu'il " lâche tout ".

L'instructeur remet alors l'appareil en vol horizontal en surveillant l'accéléromètre puis en vol positif en effectuant un demi-tonneau lorsque la vitesse a été réduite.

La VNE de 340 km / h a été dépassée, mais les valeurs de facteur de charge sont restées dans les limites du domaine de vol (+3g et -3g relevés).

Au sol, avant et après le vol, les contrôles des commandes de vol n'ont pas montré de "point dur".